



CERTIFIÉ QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référente Pédagogique

Isabelle GREGOIRE

04 75 26 90 50

Isabelle.gregoire@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr

Conduire une activité de cueillette de PPAM en milieu naturel

Ucare du BPREA - Formation diplômante

Formacode : 21060 - CPF : 2161 Formation dispensée en présentiel

Dates

✂ 17 au 28 avril 2023

Durée et horaires

✂ 70 heures

✂ Du lundi au vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 35h

Objectifs de la formation : acquérir les bases botaniques nécessaires à l'exercice de l'activité de cueillette des plantes aromatiques médicinales et à parfum. Acquérir les techniques de cueillette dans le respect de la réglementation en tenant compte des caractéristiques des plantes, de l'environnement et du marché.

Compétences visées :

- déterminer les caractéristiques botaniques des plantes
- élaborer une démarche de la cueillette en milieu naturel
- réaliser des travaux de cueillette
- valoriser les plantes cueillies

Public visé : stagiaires BPREA, salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : au cours de la formation, pour une plante choisie, vous indiquerez ses caractéristiques botaniques, le cadre réglementaire de sa commercialisation et expliquerez les différentes conditions et opérations relatives à sa cueillette dans son biotope.

Financement de la formation et démarches :

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription
- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 260,00€, vérifier votre éligibilité, si vous êtes en parcours d'installation fournir les documents indiqués page 2 paragraphe "financements et démarches"
- personnel : 875,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 875,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription



Mise à jour le 21/06/2022



CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Identification des plantes et des potentialités du milieu naturel (28H)

Détermination des plantes, utilisation d'une flore, identification des sites de cueillette exploitables. Présentation de la réglementation concernant l'accès à la ressource. Etablir un calendrier de cueillette.

Mise en œuvre des techniques de cueillette (28H)

Acquérir des techniques de prélèvement appropriées aux différents types de plantes. Organiser efficacement les chantiers de cueillette. Définir les méthodes de gestion des sites dans le respect de la ressource naturelle. Gestes et postures.

Valorisation des produits de la cueillette (14H)

Distinguer les principales techniques de conditionnement et de transformation des produits de cueillette. Identifier les principaux circuits de vente et les acteurs de la filière « plantes sauvages ». Etablir des coûts de production pour l'activité de cueillette. Identifier la réglementation concernant la commercialisation des plantes.

Intervenants-es :

T. Echantillac : Cueilleur- Président AFC
JF Roussot, Paysan Herboriste
F. Richard, Cueilleuse
L. Bernard : Cueilleur
M. Botton : Botaniste, producteur

Lieu :

CFPPA de Nyons, visite de cueilleurs et de lieux de cueillette

MATERIELS PEDAGOGIQUES

- ✂ Prêt d'ouvrages spécifiques
- ✂ Flore et loupe prêtées (caution 20 €).

METHODES PEDAGOGIQUES

- ✂ Etude de cas, exposés
- ✂ Travaux de mise en pratique
- ✂ Travaux en sous-groupe
- ✂ Botanique appliquée

MOYENS PEDAGOGIQUES

- ✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).
- ✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.
- ✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes
- ✂ Salle informatique et CDI

✂ Dispositions particulières sur cette formation : déplacements à votre charge à prévoir pour les visites. ✂

Formation BPREA réalisée depuis 16 ans
16 promotions - 250 stagiaires
Taux de réussite à l'examen (2022) : 100%
Taux de satisfaction (2022) : 95%

Le CFPPA de Nyons a été créé en 1957, le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) est un organisme public du Ministère de l'Agriculture dont l'activité principale est la formation (75% agricole et 25% aide à la personne). Il est rattaché à l'Etablissement Public local (EPL) du Valentin situé à Bourg-les-valence.

Le CFPPA créé et met en œuvre des formations PPAM depuis 1983. Il est le leader national sur ce secteur et accueille des stagiaires de toute la France. En 2021, le CFPPA a formé 710 personnes pour 76 327 heures stagiaires, dont 330 personnes pour 59 000 heures stagiaires en PPAM et herboristerie.

Le CFPPA de NYONS appartient au réseau de formation TERRA (enseignement agricole public Auvergne Rhône-Alpes) www.terra-formations.fr.

Services annexes : possibilité d'hébergement sur place en fonction des places disponibles. Présence d'une cuisine équipée à disposition des stagiaires. CDI et salle informatique.

En cas de difficultés d'apprentissage ou de situation de handicap, une référente H+ est présente au sein du CFPPA : Nathalie REYNAUD - 04.75.26.65.93 nathalie.reynaud@educagri.fr



Informations pratiques :

Coordonnées GPS : Latitude : 44.36013 | Longitude : 5.131823

Accès routier par la D538 et par la D94.

Située à 43 km de l'A7 et de la sortie Montélimar Sud ainsi qu'à 42 km de l'entrée d'Orange.

Aéroports les plus proches : Nîmes Garons, Lyon Saint Exupéry et Marseille.

Gares TGV les plus proches : Montélimar, Avignon. Ligne de bus TER Nyons / Montélimar

Formations proposées

Formations agricoles	Formacode	Durée
Un BP Responsable d'Entreprise Agricole avec deux orientations : production de PPAM paysan Herboriste	21060	1 236 h
Découverte des métiers de l'agriculture	21038	158 h
UCARE Transmettre les usages traditionnels des plantes médicinales	21054	451 h
UCARE Activité de conseil personnalisé dans les champs d'action traditionnels des plantes	43438	70 h
UCARE Conduire une activité de cueillette de PPAM en milieu naturel	43438	70 h
UCARE Conduire une activité de production de PPAM	12023	70 h
UCARE Conduire une activité de production oléicole	21013	70 h
UCARE Conduire un atelier apicole	21012	70 h
UCARE Transformation des PPAM galénique, cosmétique	21049	70 h
UCARE Transformation et production des plantes tinctoriales	21554	70 h
UCARE Transformation des PPAM séchage distillation	21054	70 h
Module Trufficulture	21010	35 h
Module Oléiculture	21012	35 h
Module Distillation tout public	21054	35 h
Certiphyto	43438	35 h
Module taille des végétaux	21006	14 h
Formations aide à la personne	Formacode	Durée
DE Accompagnant Educatif et Social	44004	1 200 h
Découverte des métiers d'aide à la personne	44028	453 h

Financements et démarches : le coût de chaque formation est indiqué sur les fiches de formation

- **CPF** : renvoyer votre bulletin d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription (demande à effectuer 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation)

- **VIVEA** : sous d'acceptation de la demande de financement, réponse de VIVEA entre 15 jours et 1 mois avant le démarrage de la formation. Vérifier votre éligibilité, les formations dans le domaine de la transformation ne sont pas financées par VIVEA pour les personnes ne cours d'installation. Les personnes en parcours d'installation devront fournir les documents suivants :

- L'original de l'attestation des conditions d'éligibilité au financement de VIVEA délivré par un CEPPP signé et tamponné,
- L'original du formulaire « Engagement du créateur ou repreneur d'exploitation agricole » signé,
- La copie du PPP signée des 2 conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole,
- La copie d'écran du CPF du créateur ou repreneur d'exploitation agricole mentionnant le nom du propriétaire du compte.

- **PERSONNEL** : règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription

- **AUTRES FINANCEMENTS (employeur, Pôle Emploi, ...)** : un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription

Fiche d'inscription en fin de catalogue, pour les stagiaires BPREA la fiche d'inscription est disponible sur notre site internet ou auprès du CFPPA de NYONS.